



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2021

Date de convocation : le 12 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Après avoir vérifié la présence des conseillers municipaux et vérifié le quorum (8 conseillers), il mentionne les procurations existantes : Patrick TITZ pour Mireille BOTTERO et Patrick BLANCHET pour Alexandre PENIGAUT. Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Jean-Claude GRAS.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

Protocole d'accord transactionnel

Les conseillers valident, à l'unanimité, le rajout à l'ordre du jour.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10-02-2021 :

Point reporté au conseil suivant.

2) PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL :

Présentation : Monsieur PENIGAUT

Monsieur le Maire rappelle le litige entre une ancienne employée communale et la Commune. Peu après sa prise de fonction, il a décidé de s'entretenir avec un avocat. L'étude du dossier a permis de mettre en lumière qu'un accord entre les deux parties pouvait se concrétiser et permettre à la Commune de régler définitivement ce dossier.

La somme réclamée à la commune était d'environ 12 000 euros, l'accord trouvé est à 5 500 euros. A cette somme s'ajoutera les frais d'avocat.

Validé à l'unanimité

3) ADN : CONVENTION CADRE VENTEROL – CCBDP :

Présentation : Monsieur PENIGAUT

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur une convention cadre entre la CCBDP et la commune afin de définir principalement :

- 1/ Les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier
- 2/ Les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet
- 3/ Les missions de la commune dans l'adressage et sa mobilisation tout au long du projet pour faciliter le déploiement de la fibre (FTTH) vers ses administrés et entreprises.

Validé à l'unanimité

4) M49 : BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2020 :

Présentation : Monsieur GALLAND

FONCTIONNEMENT :

DEFICIT FONCTIONNEMENT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068
EXCEDENT ANTERIEUR 2019
RESULTAT A AFFECTER 2020

0.00 €
30 110.25 €
100 759.72 €
130 869.97 €

INVESTISSEMENT :

DEFICIT D'INVESTISSEMENT
EXCEDENT ANTERIEUR 2019
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2020

80 215.53 €
208 708.54 €
128 493.01 €

5) M49 : TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT 2021 :

Présentation : Monsieur GALLAND

Concernant les tarifs de l'eau, dans la continuité des budgets précédents, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1% environ, à savoir :

Prix m3 eau tarif hiver : de 1.53 € à 1.54 €
Prix m3 eau tarif été : de 3.06 € à 3.08 €
Prix m3 eau assainie : de 2.06 € à 2.08 €
Forfait abonnement réseau eau annuel : de 87.50 € à 88 €
Forfait abonnement réseau assainissement annuel : de 92.50 € à 93 €
Forfait 100 m3 eau assainie : de 206 € à 208 €
Forfait camping abonnement réseau eau annuel : de 700€ à 704 €
Forfait camping abonnement réseau assainissement annuel : de 740 à 744 €
Forfait gîtes abonnement réseau eau annuel : de 43.75€ à 44 €
Forfait gîtes abonnement réseau assainissement annuel : de 46.25 € à 46.50 €
Les autres tarifs restent inchangés.

Concernant le prix du changement de compteur lorsqu'il est endommagé, Monsieur GRAS pense que le compteur appartient à la Mairie et de ce fait ne doit pas être facturé pour de l'entretien. Monsieur GALLAND précise que ce point sera étudié avec la commission eau ultérieurement. Monsieur TRACOL propose un gel des tarifs y compris des forfaits pour 2021, cela reviendrait à faire un geste envers les usagers. Monsieur GALLAND précise que l'augmentation risque d'être importante si l'on reste au statut quo au vu des investissements à venir.

Les nouveaux tarifs sont votés à 14 voix pour et 1 contre.

6) M14 : BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2020 :

Présentation : Monsieur GALLAND

Monsieur GALLAND présente une rétrospective des comptes administratifs de l'année qui s'achève (dépenses de fonctionnement, recettes d'investissement...) afin de donner une vue globale des sommes mandatées et titrées.

FONCTIONNEMENT :

DEFICIT FONCTIONNEMENT	0.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	99 603.59 €
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068	
EXCEDENT ANTERIEUR 2019	260 590.65 €
RESULTAT A AFFECTER 2020	360 194.24 €

0.00 €
99 603.59 €
260 590.65 €
360 194.24 €

INVESTISSEMENT :

DEFICIT DINVESTISSEMENT	334 159.08 €
EXCEDENT ANTERIEUR 2019	770 795.98 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2020	436 636.90 €

334 159.08 €
770 795.98 €
436 636.90 €

7) M14 : VOTE DU TAUX DES 4 TAXES :

Présentation : Monsieur GALLAND

L'évolution de la compensation des communes dépend de celle des bases de foncier bâti. Pour mémoire, en remplacement de la THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales), les communes percevront en 2021 la part départementale de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur. Chaque commune pourra ensuite augmenter ou baisser son nouveau taux de TFPB (taux communal + taux départemental) et conserver le produit issu de cette augmentation. Monsieur TRACOL fait savoir qu'il n'adhère pas à la mesure présentée pour une question de maintien de pouvoir d'achat. Après concertation les élus décident à 14 voix pour et 1 contre de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2021, excepté pour le TFPB taux 2020 + part départementale de 15,51%.

8) M14 : VOTE DES SUBVENTIONS :

Présentation : Monsieur GALLAND

Nom	Montant
Association d'aide à domicile – Pole sanitaire (4.65 €/Hab * 725)	3 371
Coopérative scolaire transfert	200
EMALA	290
Prévigrèle	2 633
Amitié présence	100
Basket-club nyonsais	50
Ski-club nyonsais	200
Trial des oliviers	50
Nyons Athlétic Club	325
CEDER	100
Syndicat vignerons du Nyonsais	200
Association le Temple	300
APAVEN	300
Association des riverains du canal	150
AGEM	300
AVAM	300
Association des parents d'élèves	100
Association sportive Venterolaise	200
Comité des fêtes de Venterol	2 200
Coopérative scolaire	200
Lire et Faire Lire	100
ANACR	50
Association anciens maires Drôme	50
Fondation du Patrimoine	75
Mémoire de la Drôme	76
Maison rurale de Richerenches	150
Solidarité paysans Drôme Ardèche	200
Secours Catholique	100
Sapeurs-Pompiers Humanitaires GSCF	50
Prévention Routière	170
AMCNV	100
SMAD	50
IRRIGATION VINSOBRES	1500
Réserve	1 110
Total général	15 340

Validé à l'unanimité (Monsieur IMBERT s'étant abstenu à participer) pour toutes les subventions excepté EMALA avec 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

9) M14 : POINT COVID-19 :

Présentation : Monsieur GALLAND

Suite à la crise du coronavirus, le budget de la commune a connu des dépenses supplémentaires de l'ordre de 30 000 euros (frais de personnel, tenues vestimentaires et protocole sanitaire). En face de ces dépenses, la Commune a pu saisir des demandes de subvention pour 110 000 euros.

10) M14 : EMPRUNT COURT TERME FCTVA + SUBVENTIONS :

Présentation : Monsieur GALLAND

Monsieur GALLAND, deuxième adjoint en charge du budget et des finances, propose un emprunt court terme de 500 000 euros sur deux ans dont les modalités financières sont détaillées ci-dessous.

Durée : 24 mois

Taux : 0.38%

Frais de dossier : 500 euros

Remboursement anticipé sans pénalités

Face aux dépenses Validé à l'unanimité

11) DEMANDE DE SUBVENTION REGION POUR LE CAMPANILE ET SAINTE PERPETUE :

Présentation : Monsieur GALLAND

Monsieur GALLAND présente deux projets pouvant être portés à la connaissance du Conseiller régional pour une demande de subvention. Ces projets sont déjà actés pour l'année 2021 et font déjà partie des investissements subventionnés.

Validé à l'unanimité

12) PROJET CANTINE :

Présentation : Monsieur GALLAND

La commune a réfléchi à un projet de portage de repas ainsi qu'à une meilleure qualité nutritionnelle. Le portage de repas devrait concerter 6 écoles de 6 communes différentes, toutes partantes pour ce projet. Elles sont en fin de contrat en 2021. Le nombre total de repas devrait approcher les 200 repas par jour. La qualité nutritionnelle fera l'objet d'une recherche de labellisation. La commune réfléchit à se doter d'un logiciel permettant d'instaurer un portail famille. Il est demandé aux élus d'acter la concrétisation du projet pour l'année 2021.

Validé à 14 voix pour et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 22h.

Prochaine réunion du conseil municipal le 8 avril 2021 à 18 heures